Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-005-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/005

Date de convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Election des vice-présidents

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 7 mai*
*Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BOSC Adeline représentée par Daniel BULLIAT, BORONDINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CADI Myriam, CHATEAU Didier, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, GIRIN Pascal, JOYET Guy, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan, MARX Philippe, MAZILLE Michel, MENICHON Jacky, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, RAVIER Thomas représenté par Alexandre PORTIER, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François, ROBIN Jean-Paul, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, TOURNIER Jacques, Patrice VERCHERE, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : DUCHET Jacques, MURAT Véronique, SANTAILLER Germain, TERRIER Jean-François.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur LIEVRE Gaëtan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Election des vice-présidents

Au vu de la délibération en date du 7 mai 2026 par laquelle le Comité syndical a fixé à trois le nombre de Vice-présidents, le Président propose de procéder à l'élection des vice-présidents au scrutin uninominal majoritaire à trois tours par vote à bulletin secret (Article L. 2122-7 du CGCT). Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgée est élu.

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

Le Président propose la candidature de Monsieur Daniel POMERET en tant que 1er vice-président
Le Président demande s'il y a d'autres candidatures.
En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.
Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
PREMIER TOUR DE SCRUTIN
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
• A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
• Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 45
• Majorité absolue : oui

A obtenu :
- Monsieur Daniel POMERET : 45 voix
Monsieur Daniel POMERET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1er Vice-président.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-005-DE

ELECTION DU 2ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Jacky MENICHON en tant que 2ème vice-président
Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.
En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.
Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
PREMIER TOUR DE SCRUTIN
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 46
• A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
• Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 46
• Majorité absolue : oui

A obtenu :
- Monsieur Jacky MENICHON : 46 voix
Monsieur Jacky MENICHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé
2ème Vice-président.

ELECTION DU 3ème VICE-PRESIDENT

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Patrice VERCHERE en tant que 3ème vice-président
Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.
Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
PREMIER TOUR DESCRUTIN
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
• A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1
• Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 46
• Majorité absolue : oui

A obtenu :
- Monsieur Patrice VERCHERE : 46 voix
- Monsieur Patrice VERCHERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3ème vice-président.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS
NEANT
Le Président a déclaré :
- Monsieur Daniel POMERET
- Monsieur Jacky MENICHON
- Monsieur Patrice VERCHERE

Installés en tant que vice-présidents

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme
Le président

BEAUJOLAIS SYNDICAT MIXTE

Pascal RONZIERE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-6-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/006

Date de convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Election des membres du bureau

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 7 mai*
*Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BOSC Adeline représentée par Daniel BULLIAT, BORONDINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CADI Myriam, CHATEAU Didier, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, GIRIN Pascal, JOYET Guy, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaëtan, MARX Philippe, MAZILLE Michel, MENICHON Jacky, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, RAVIER Thomas représenté par Alexandre PORTIER, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François, ROBIN Jean-Paul, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, TOURNIER Jacques, Patrice VERCHERE, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : DUCHET Jacques, MURAT Véronique, SANTAILLER Germain, TERRIER Jean-François.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur LIEVRE Gaëtan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Election des membres du bureau

Le président propose de nommer les 3 vice-présidents et 12 délégués membres du bureau :

Monsieur le Président propose aux membres du comité de compléter le Bureau syndical avec 12 membres supplémentaires, comme prévu par les statuts.
Le conseil approuve la proposition du président.
Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Madame Nathalie PETROZZI BEDANIAN (CAVBS)
- Monsieur Ghislain de LONGEVIALLE (CAVBS)
- Monsieur Gilles DUTHEL (CAVBS)
- Monsieur Michel ROMANET CHANCRIN (CAVBS)
- Monsieur Pascal RONZIERE (CAVBS)
- Monsieur Patrice VERCHERE (COR)
- Madame Fabienne VOLAY (COR)
- Madame Geneviève BORODINE (COR)
- Madame Christine GALILEI (COR)

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-6-DE

- Monsieur Daniel POMERET (CCBPD)
- Monsieur Jean-Luc LAFOND (CCBPD)
- Madame Alix ADAMO (CCBPD)
- Monsieur Bertrand LEROY (CCBPD)
- Monsieur Jacky MENICHON (CCSB)
- Monsieur Philippe MARX (CCSB)
- Monsieur Michel MAZILLE (CCSB)

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme
Le président



Pascal RONZIERE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-7-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/007

Date de convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Délégations au président et au bureau en application de l'article L5211-10 du C.G.C.T

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 7 mai*
*Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, AUTHIER Gilles, BAGDASSARIAN Patrick, BASSET Daniel, BERTHOUX Béatrice, BOURRASSAUT Patrick, DESPLACES Marc représenté par DESPRAS Dominique, DESPRAS Dominique, DUBUY Laurent, DUMONTET Jean-Pierre, de LONGEVIALLE Ghislain, DUCHET Jacques, DUTHEL Gilles, GEOFFRAY Evelyne, GILGENKRANTZ Christian, FADY Jean-François, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, JOMARD Pascale, JOYET Guy représenté par Annick LAFAY, LACROIX Eric, LAFOND Jean-Luc, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaétan représenté par REBAUD Catherine, MENICHON Jacky représenté par BAGDASSARIAN Patrick, MONTABONE Emmanuel, PARIOST Jacques, PEIGNE Claire, PERRIN Jean-Charles représenté par CHOPIN Marie-Andrée, PERRUT Bernard, POMERET Daniel, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET CHANCRIN Michel, ROBIN Jean-Paul, RONZIERE Pascal, SERVAN Alain, SOTTON Martin représenté par Patrice VERCHERE, SOTTON Sylvain, TACHON Gérard, TEYSSIER Marie-Pierre, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, VERCHERE Patrice, VIVIER MERLE Anne-Marie représentée par Alain SERVAN,

SUPPLEANTS : CHEVALIER Armelle, CHOPIN Marie Andrée, REBAUD Catherine, ROGNARD Carole, BORY Nicolas, GROSBOST Bernard, LAFAY Annick, MARCONNET Bernard, VAN DER HAM Alain,

Excusés : CHARDON Gérard, NOYEL Nadine, MAZILLE Michel, PRONCHERY Fréderic, THIEN Jérémy, CORGIER Vincent, DE SAINT JEAN Christine, MATRAY Bernard, TERNISIEN Sylviane, THIEN Jérémy, CHASSAGNEL Sophie (suppléante), VERMARE Michelle (suppléante), TOURNISSOUX Jean-Pierre (suppléant).

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. SOTTON Sylvain ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Délégations au président et au bureau en application de l'article L5211-10 du C.G.C.T

Délégations au Président :

Thème A

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites suivantes : 100 000 €,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 205 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance,
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Recruter des stagiaires ou des apprentis, verser une gratification aux stagiaires qui sera portée à 15% du plafond de la sécurité sociale, par mois de présence, verser l'indemnité contractuelle pour les apprentis.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-7-DE

Thème B

- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité syndical.
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

Délégations au Bureau d'une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211.10 du CGCT :

Thème C

- Émettre un avis sur tous les projets d'élaboration, de modification et/ou de révision de documents d'urbanisme, proposés par les collectivités et/ou les établissements publics compétents en matière d'urbanisme au titre des articles L 123-8 et L 122-4 du code l'urbanisme.
- Émettre un avis sur tous les projets d'élaboration, de modification et/ou de révision de documents généraux tel que DTA, schémas régionaux, ...

Thème D

- Procéder à toutes demandes de subventions pour le syndicat dans le cadre des procédures liant le syndicat à d'autres collectivités territoriales (région, département) et donner ensuite délégation au président de les signer ainsi que tous les actes y afférant.

Thème E

- Émettre un avis sur tous les projets de réponse à des recours contentieux auxquels le syndicat serait soumis.

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme

Le président

Pascal RONZIERE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-8-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/008

Date de convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Fixation des indemnités de fonction allouées aux élus

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 7 mai*
Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de ***Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BOSC Adeline représentée par Daniel BULLIAT, BORONDINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CADI Myriam, CHATEAU Didier, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, GIRIN Pascal, JOYET Guy, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaétan, MARX Philippe, MAZILLE Michel, MENICHON Jacky, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, RAVIER Thomas représenté par Alexandre PORTIER, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François, ROBIN Jean-Paul, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, TOURNIER Jacques, Patrice VERCHERE, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : DUCHET Jacques, MURAT Véronique, SANTAILLER Germain, TERRIER Jean-François.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur LIEVRE Gaëtan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Fixation des indemnités de fonction allouées aux élus

Les indemnités du Président et des vice-présidents seront fixées selon les taux en référence de l'indice 1027 pour les EPCI de plus de 200 000 habitants conformément au CGCT (art. L 5211-12) :

- taux de 37,41 % maximum pour le Président
- taux de 18.70 % maximum pour les vice-présidents.

Le Président propose de retenir le taux de 29,53% pour le président et de 11,81% pour les trois vice-présidents.
Il demande au comité syndical de se prononcer.
Le comité syndical adopte à l'unanimité la proposition du président.

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme
Le président

Pascal RONZIERE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

DÉPARTEMENT : RHONE

ARRONDISSEMENT de VILLEFRANCHE

Effectif légal du Syndicat mixte du Beaujolais : 51 titulaires et 16 suppléants

Nombre de conseillers en exercice : 67

SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

Élection du président et des Vice-présidents
Délibération 2026/003

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Date de convocation : 28/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 du mois de mai à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Étaient présents les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

ADAMO Alix	LEROY Bertrand	THIEN Jérémy
BASSET Daniel	LIEVRE Gaëtan	TOURNIER Jacques
BOBODINE Geneviève	Philippe MARX	VERCHERE Patrice
BOURRASSAUT Patrick	MAZILLE Michel	VIVIER MERLE Christian
BULLIAT Daniel	MENICHON Jacky	VOLAY Fabienne
CADI Myriam	PARIZOT Stéphane	WEIL Nathalie
CHATEAU Didier	PEIGNE Claire	
CHOPIN Marie Andrée	PERRIN Jean-Charles	
De LONGEVIALLE Christian	PETROZZI BEDANIAN Nathalie	
DUTHEL Gilles	POMERET Daniel	
FONTAINE Renaud	PORTIER Alexandre	
FRANCOIS Jean-Luc	RAPOURDIN Catherine	
GALILEI Christine	RAFFIN Catherine	
GIRIN Pascal	REIX Marie-Laure	
GIRIN Pascal	RIVIER Jean-François	
JOYET Guy	ROBIN Jean-Paul	
LAFOND Jean-Luc	ROMANET CHANCRIN Michel	
LASSAUSAIE Bruno	RONZIERE Pascal	
LEBRUN Pascal	SYDOROWICZ Julien	

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Absents [1] : Jacques DUCHET, Véronique MURAT, Germain SANTAILLER, Jean-François TERRIER

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante [2]

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal RONZIERE, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Gaëtan LIEVRE a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Madame Geneviève BORODINE, la plus âgée des membres présents du comité syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 43 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie[3].

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : Monsieur Alexandre PORTIER et Renaud FONTAINE

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Le Président de l'assemble fait appel aux candidats au poste de Président : Monsieur Pascal RONZIERE se porte candidat.

1 Préciser s'ils sont excusés.
2 Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du Président et des membres du bureau a lieu en cours de mandature.
3 Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'est app[illegible] constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enve[illegible] par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué syndical a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 46

f. Majorité absolue [4]

[4] La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/26
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RONZIERE Pascal	46	Quarante Six

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin [5]

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin [6]

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

[5] Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.
[6] Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Pascal RONZIERE a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Pascal RONZIERE élu Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents.

3.1. Nombre de Vice-présidents

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, soit 14 Vice-présidents.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à celui qui résulter de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30% de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le comité a fixé à 3 le nombre des Vice-présidents.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 12

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Election du premier Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 46

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POMERET Daniel	45	Quarante cinq
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [7]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

7 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [8]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Monsieur Daniel POMERET a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installés.

Election du second Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)46

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]46

f. Majorité absolue _____

8 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFR	
	En chiffres	En toutes lettres
MENICHON Jacky	46	Quarante six
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [9]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue [4] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [10]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

9 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

10 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE D…	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du second Vice-président

Monsieur Jacky MENICHON a été proclamé second Vice-président et immédiatement installés.

Election du troisième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)47

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....1

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....46

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VERCHERE Patrice	46	Quarante six
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [11]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

11 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [12]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Monsieur Patrice VERCHERE a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installés.

Election du quatrième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

12 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [13]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [14]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

13 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

14 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électora

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

..... a été proclamé quatrième Vice-président et immédiatement installés.

Election du cinquième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Résultats du deuxième tour de scrutin [15]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [16]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

..... a été proclamé cinquième Vice-président et immédiatement installés.

15 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.
16 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Election du sixième Vice-présider

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [17]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue [4] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		

17 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [18]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

..... a été proclamé sixième Vice-président et immédiatement installés.

Election du septième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue _____

18 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [19]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... _____

f. Majorité absolue [4] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [20]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... _____

19 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

20 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du septième Vice-président

..... a été proclamé septième Vice-président et immédiatement installés.

Election du huitième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [21]

21 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le JJ/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [22]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du huitième Vice-président

..... a été proclamé huitième Vice-président et immédiatement installés.

Election du neuvième Vice-président

22 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [23]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

23 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [24]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-président

..... a été proclamé neuvième Vice-président et immédiatement installés.

Election du dixième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

24 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [25]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue [4] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [26]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

25 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

26 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du dixième Vice-président

..... a été proclamé dixième Vice-président et immédiatement installés.

Election du onzième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [27]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

27 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code élect

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [28]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du onzième Vice-président

..... a été proclamé onzième Vice-président et immédiatement installés.

Election du douzième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

28 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [29]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

29 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

Résultats du troisième tour de scrutin [30]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du douzième Vice-président

..... a été proclamé douzième Vice-président et immédiatement installés.

Election du treizième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]

f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

30 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [31]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue [4] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [32]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		

31 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

32 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

.....		
.....		

Proclamation de l'élection du treizième Vice-président

..... a été proclamé treizième Vice-président et immédiatement installés.

Election du quatorzième Vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

f. Majorité absolue _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du deuxième tour de scrutin [33]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

33 Ne pas remplir les 3.4 et 3.5 si l'élection a été acquise au premier tour.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

f. Majorité absolue [4]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Résultats du troisième tour de scrutin [34]

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... _____

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... _____

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection du quatorzième Vice-président

..... a été proclamé quatorzième Vice-président et immédiatement installés.

4. Observations et réclamations [35]

34 Ne pas remplir le 3.5 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

35 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-003-DE

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 7 mai 2026,
à Villefranche-sur-Saône, heures, 18 h 51 minutes, en double exemplaire [36] a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant), *Le délégué le plus âgé,* *Le secrétaire,*

Les assesseurs,

36 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le 11/05/2026
ID : 069-256910472-20260507-004-DE

Arrondissement de VILLEFRANCHE sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

N° d'ordre : 2026/004

Date de convocation : 28 avril 2026
Date d'affichage :
Nombre de conseillers en exercice : 51

OBJET : Fixation du nombre de vice-présidents

*L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le 7 mai*
*Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Beaujolais s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal RONZIERE***

Présents :
TITULAIRES : ADAMO Alix, BASSET Daniel, BERTHOLON Thomas représenté par Fabienne VOLAY, BOSC Adeline représentée par Daniel BULLIAT, BORONDINE Geneviève, BOURRASSAUT Patrick, BULLIAT Daniel, CADI Myriam, CHATEAU Didier, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DUTHEL Gilles, FONTAINE Renaud, FRANCOIS Jean-Luc, GALILEI Christine, GIRIN Pascal, GIRIN Pascal, JOYET Guy, LAFOND Jean-Luc, LASSAUSAIE Bruno, LEBRUN Pascal, LEROY Bertrand, LIEVRE Gaétan, MARX Philippe, MAZILLE Michel, MENICHON Jacky, PARIZOT Stéphane, PEIGNE Claire, PERRIN Jean-Charles, PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, POMERET Daniel, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAFFIN Catherine, RAVIER Thomas représenté par Alexandre PORTIER, REIX Marie-Laure, RIVIER Jean-François, ROBIN Jean-Paul, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SYDOROWICZ Julien, THIEN Jérémy, TOURNIER Jacques, Patrice VERCHERE, VIVIER MERLE Christian, VOLAY Fabienne, WEIL Nathalie.

Excusés : DUCHET Jacques, MURAT Véronique, SANTAILLER Germain, TERRIER Jean-François.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur LIEVRE Gaëtan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Fixation du nombre de vice-présidents

En vertu de l'article L. 5211-10 du CGCT, il est stipulé que le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.
En application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents, déterminé par l'organe délibérant, ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante.
Le président propose de fixer le nombre de vice-présidents à 3 pour l'unité du territoire.

Décision adoptée à l'unanimité
Pour copie certifiée conforme
Le président

Pascal RONZIERE